

- Arrêté interministériel du 22 jourmada el oula 1440 correspondant au 29 janvier 2019 portant création d'une annexe du centre culturel islamique dans chacune des wilayas d'El Tarf, de Khenchela et d'Illizi.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET DES WAKFS**

Arrêté interministériel du 22 Jourmada El Oula 1440 correspondant au 29 janvier 2019 portant création d'une annexe du centre culturel islamique dans chacune des wilayas d'El Tarf, de Khenchela et d'Illizi.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs,

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-99 du 27 juin 1989 fixant les attributions du ministre des affaires religieuses ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001 portant création d'un centre culturel islamique et fixant son statut, notamment son article 4 ;

Vu le décret exécutif n° 08-04 du 11 Moharram 1429 correspondant au 19 janvier 2008, modifié et complété, portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 08-411 du 26 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 24 décembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Safar 1423 correspondant au 13 mai 2002 fixant l'organisation administrative des annexes du centre culturel islamique ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 01-316 du 28 Rajab 1422 correspondant au 16 octobre 2001, susvisé, le présent arrêté a pour objet de créer une annexe du centre culturel islamique dans chacune des wilayas d'El Tarf, de Khenchela et d'Illizi.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Jourmada El Oula 1440 correspondant au 29 janvier 2019.

Le ministre des affaires
religieuses et des wakfs

Le ministre des finances

Mohamed AISSA

Abderrahmane RAOUYA

Le Premier ministre, et par délégation

*Le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL